

### Durée

21 heures (3 jours)

Formation théorique et pratique scindée en 2 journées puis 1 journée pour permettre un travail de recherche entre les 2 sessions.

### Pré requis

Formation initiale de 5 jours ou exercice d'un mandat

**En intra** : Prise en compte des spécificités de la branche professionnelle et de l'entreprise.

### Personnes concernées

Membres désignés au C. S. E. ayant une voix délibérative et membres ayant une voix consultative :

- ◆ de toute entreprise de 11 salariés et plus
- ◆ ayant déjà été formés à leur mission ou ayant déjà exercé un mandat

### Objectifs

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de participer aux missions S. S. C. T. du C. S. E.</li> <li>- Apporter des éléments théoriques et pratiques.</li> <li>- Maintenir et améliorer la capacité à analyser les conditions de travail.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappeler et compléter les méthodes et les procédés à mettre en œuvre pour :               <ul style="list-style-type: none"> <li>* Prévenir les risques professionnels,</li> <li>* Améliorer les conditions de travail.</li> </ul> </li> <li>- Prendre en considération les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise.</li> </ul> |
|---|---|

*Cette formation répond à l'article L2315-18 du code du travail (obligation de formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique, nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail).*

### Méthode pédagogique

- \* Méthodes participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.

### Moyens pédagogiques

- \* Salle de formation équipée de chaises, de tables, d'un tableau, d'un ordinateur avec connexion internet, d'un vidéoprojecteur, d'un écran.
- \* Divers supports sont remis aux stagiaires : livrets, documents, clé USB avec nombreux documents pratiques.

**La formation est diffusée par des formateurs agréés par la DREETS au regard de leur expérience au sein des instances représentatives du personnel en entreprise.**

**L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies.**

### Parcours pédagogique

#### 1. Ouverture de la session de formation.

Présentation du formateur et de la société ELEVATION.

Présentation des stagiaires.

Présentation de la formation et des objectifs.

#### 2. La réglementation et le droit du C. S. E.

Présentation du C. S. E.

Champ d'application et composition.

Fonctionnement et attributions santé, sécurité et conditions de travail.

Interlocuteurs et structure de la réglementation S. S. C. T.

#### 3. L'analyse des risques.

Principes fondamentaux de la sécurité.

Obligations générales de l'employeur.

Principes généraux de la prévention.

Les grandes familles de dangers.

Analyse et évaluation des risques professionnels.

*Chaque stagiaire aura pour mission d'étudier l'architecture docu-*

*mentaire dans son entreprise.*

#### 4. L'accident du travail et la maladie d'origine professionnelle.

Définitions législatives de l'accident du travail, de l'accident du trajet et de la maladie professionnelle ou à caractère professionnel. Statistiques.

Etablir un diagnostic.

La nécessité de l'analyse.

L'arbre des causes (vidéo).

Proposer des solutions.

Mettre en œuvre.

#### 5. Le Management de la prévention en entreprise.

Documents devant être présentés au C. S. E.

Le management de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

#### 6. Consultation du C. S. E. sur les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise.

Loi Climat et résilience.

Informations et consultations sur les conséquences environnementales des mesures prises par l'en-



treprise.

Evolution de la BDES en BDESE.

#### 7. Les supports à l'action S.S.C. T. du C.S.E.

Sites internet institutionnels et autres sources d'informations.

#### 8. La mise en application.

Etude de l'architecture documentaire utilisée (restitution).

#### 9. Auto évaluation.

#### 10. Synthèse et bilan de la formation.

**Attestation de formation délivrée en fin de formation.**